



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
30 juin 2015  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session annuelle de 2015**

31 août-4 septembre 2015, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la Population**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour le Cambodge**

Assistance proposée par le FNUAP à titre indicatif : 14,8 millions \$ : 11,1 millions provenant des ressources ordinaires et 3,7 millions à financer au moyen de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Trois ans (2016-2018)

Cycle d'assistance : Cinquième

Catégorie par décision 2013/31 : Rouge

**Assistance proposée à titre indicatif (en millions de \$)**

<i>Domaines de résultats du plan stratégique</i>		<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Résultat 1	Santé sexuelle et procréative	6.9	1.4	8.3
Résultat 2	Adolescents et jeunes	0.8	0.3	1.1
Résultat 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1.2	0.4	1.6
Résultat 4	Dynamique des populations	1.6	1.6	3.2
Coordination et aide au programme		0,6	–	0,6
<b>Total</b>		<b>11,1</b>	<b>3,7</b>	<b>14,8</b>



## I. Analyse de la situation

1. En 2013, avec un revenu par habitant de 1 036 \$, le Cambodge occupait la 136<sup>e</sup> place, sur 187, du classement à l'indice de développement humain contenu dans le Rapport sur le développement humain 2014. On estime à 1,83 % la croissance annuelle de la population pendant la période 2008-2013, et à 19,8 % la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté. L'inégalité des chances demeure entre les zones rurales et urbaines, aussi bien qu'à l'intérieur des différents groupes socioéconomiques. C'est particulièrement le cas pour les populations pauvres, les femmes victimes de violence, les jeunes travailleurs migrants, les gens du spectacle, les jeunes travaillant dans le secteur de la confection et les minorités ethniques.

2. Les dépenses publiques consacrées aux prestations sociales sont traditionnellement basses, et le pays dépend fortement de l'aide extérieure. Néanmoins, le Cambodge a accompli des progrès substantiels dans la réalisation des cibles fixées par le cinquième objectif du Millénaire pour le développement. Entre 2010 et 2014, le taux de mortalité maternelle est passé de 206 à 170 pour 100 000 naissances vivantes; le taux de mortalité néonatale est passé de 27 à 18 pour 1 000 naissances vivantes; la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 71 à 89 %; et le taux d'utilisation de méthodes de contraception modernes est passé de 35 % à 39 %. Toutefois, des défis significatifs demeurent, tels que la qualité des soins; les compétences des professionnels de santé et la réglementation de l'exercice de leur métier; ainsi que les normes et la réglementation des formations préalables des professionnels de santé, notamment des sages-femmes.

3. Les jeunes constituent une part importante de la population du Cambodge. Les 10-24 ans représentent ainsi 32,1 % de la population, dont beaucoup quittent les zones rurales où vivent 80 % des 14,7 millions d'habitants que compte le pays. Les processus de planification à l'échelle sous-nationale ne prennent pas suffisamment en compte les jeunes. Si le taux général de fécondité est passé de 3 enfants par femme en 2010 à 2,7 en 2014, les grossesses d'adolescentes ont augmenté (passant de 8 % en 2010 à 12 % en 2014). C'est chez les adolescents mariés (15 %) que les besoins non-satisfaits en matière de planification familiale sont les plus élevés. L'utilisation de méthode de contraception est faible chez les adolescents non-mariés mais actifs sexuellement. Moins de deux jeunes femmes sur cinq ont une connaissance approfondie du VIH, c'est moins qu'en 2010.

4. La violence à l'égard des femmes et des filles demeure un problème grave, 22 % des femmes ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles au sein du couple. Le Gouvernement a apporté une réponse claire à ce problème avec la Loi sur la prévention de la violence familiale et sur la protection des victimes de 2005 et avec le deuxième le Plan d'action national pour la prévention de la violence à l'égard des femmes pour 2014-2018.

5. Le Cambodge a récemment achevé son Enquête nationale démographique et sanitaire 2014 dont les résultats, qui seront dévoilés en 2015, permettront une analyse plus poussée de questions clés. Les préparatifs du recensement de la population et de l'habitat 2018 ont débuté. Le Gouvernement s'est engagé à fournir 25 % des ressources estimées nécessaires, les collectes de fonds sont sur le point de commencer. Toutefois, les capacités d'analyser et d'utiliser des données sociodémographiques ventilées au niveau sous-national sont limitées.

6. Le contexte politique jusqu'aux prochaines élections parlementaires de 2018 devrait être relativement stable. Le risque d'une catastrophe humanitaire est jugé relativement faible par le plan d'action national stratégique pour la réduction des risques de catastrophe. La capacité de résilience et la préparation aux crises concernent principalement les inondations saisonnières et les sécheresses récurrentes de faible ampleur.

## II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le quatrième programme de pays du FNUAP, élaboré conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2011-2015, a permis, de manière générale, de réduire la mortalité maternelle, d'augmenter la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié et le taux de contraception, et de satisfaire la demande en hausse de contraception.

8. L'évaluation du programme de pays a montré que le FNUAP a réussi à a) influencer sur le programme de développement des services de santé et à mobiliser des ressources en faveur des droits en matière de santé sexuelle et procréative, de la santé maternelle et de la planification familiale; (b) améliorer l'accès à des services de santé maternelle et de procréation de haute qualité; (c) augmenter le nombre d'établissements fournissant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, (d) renforcer l'accès à des services de santé procréative, de planification familiale et de prévention du VIH, notamment pour les populations clés chez les jeunes (les gens du spectacle); (e) améliorer l'accès aux droits en matière de santé sexuelle et procréative chez les adolescents et les jeunes en développant des programmes d'éducation complète à la sexualité à destination des adolescents et en lançant des initiatives multimédia sur ces droits en direction des adolescents et des jeunes à la fois à l'école et en dehors; (f) soutenir le deuxième Plan d'action national pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et à développer des Directives nationales pour la gestion de la violence à l'égard des femmes; et (g) améliorer la capacité du Gouvernement à recueillir, analyser et utiliser des données démographiques, notamment des données ventilées utilisées dans les processus de planification locale.

9. L'évaluation recommandait (a) de porter une plus grande attention aux groupes vulnérables et marginalisés, notamment les gens du spectacle et les personnes travaillant dans le secteur de la confection, en restreignant, en conséquence, l'application géographique du programme ; (b) de poursuivre le soutien au secteur de santé par le biais de l'approche conjointe fondée sur le programme, en plaçant l'accent sur les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, la qualification du personnel de santé assistant les accouchements, l'obstétrique et la planification familiale; (c) de mettre à jour et d'intégrer l'éducation complète à la sexualité pour les adolescents et les jeunes au tronc commun des programmes scolaires et aux services adaptés aux jeunes, une attention particulière devant être accordée aux groupes vulnérables et marginalisés tels que les gens du spectacle et les jeunes avec lesquels il est difficile d'établir des contacts; (d) de faire de la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles une priorité, en coordination avec d'autres parties prenantes; (e) de poursuivre le soutien à l'analyse des données secondaires de l'Enquête nationale démographique et sanitaire de 2014; (f) de préparer le recensement de la population et de l'habitat en 2018; et (g) d'initier des politiques et processus de planification aux niveaux national et sous-national afin de garantir

une participation significative des femmes et des jeunes ainsi que l'inclusion des droits en matière de santé sexuelle et procréative dans les programmes et budgets de développement.

10. Les précédents programmes de pays ont démontré l'importance de travailler par le biais d'approches fondées sur le programme. Celles-ci facilitent l'intégration des enjeux de santé procréative et de santé maternelle, renforcent les structures nationales et les processus de planification, et permettent d'encourager l'appui à grande échelle des donateurs et du gouvernement à ces questions tout en réduisant les coûts des transactions pour le gouvernement.

### **III. Programme proposé**

11. Reposant sur les principes des droits de l'homme et d'égalité des sexes, le cinquième programme proposé, pour la période 2016-2018, témoigne de l'avantage relatif du FNUAP; il est conforme aux priorités nationales telles qu'elles sont exposées dans le Plan national stratégique de développement pour 2014-2018, le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et les priorités du PNUAD. La durée de trois ans proposée pour le programme a pour but de permettre sa conformité avec le Plan national stratégique de développement, dont la durée est de cinq ans. Le programme continuera de soutenir l'initiation de politiques au niveau national.

12. La délimitation géographique du programme à l'échelle sous-nationale sera effectuée au cours du processus de développement du plan d'action du programme de pays, elle sera fondée sur les priorités établies par le plan stratégique du FNUAP et portera une attention particulière à l'inégalité des chances et aux endroits en retard par rapport aux moyennes nationales; aux conclusions de l'évaluation du programme de pays; aux endroits où il est possible de tirer parti des partenariats et ressources existants; aux endroits où une convergence thématique est possible. Établir ces priorités facilitera l'intégration d'interventions réussies à l'échelle des systèmes sous-nationaux afin de garantir leur mise en œuvre au niveau des politiques, ainsi que la durabilité des investissements. Le programme accordera une attention particulière aux problèmes rencontrés par les populations vulnérables et marginalisées.

13. La mise en œuvre des quatre domaines de résultat du programme de pays a pour objectif d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des services de santé en matière de sexualité et de procréation, notamment les services de santé destinés aux personnes ayant survécu à la violence, en renforçant les systèmes nationaux et sous-nationaux ainsi que les capacités autant des personnes ayant des devoirs que celles ayant des droits. Le programme facilitera la collecte et l'utilisation de données nécessaires à l'élaboration de programmes et de politiques aux niveaux national et sous-national, et de plans et d'allocations budgétaires répondant aux besoins de ces populations; il impliquera les hommes et les garçons dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles; et créera des opportunités pour la mobilisation et la participation des jeunes.

## A. Résultat 1 : santé sexuelle et procréative

14. Produit 1 : Accroissement des capacités nationales d'accélérer la demande et d'améliorer la fourniture de services de santé en matière de sexualité et de procréation, dont la planification familiale, qui soient soucieux de l'égalité des sexes, axés sur les besoins des jeunes et fondés sur les droits. Les interventions consisteront à a) soutenir le développement de directives, politiques et stratégies nationales clefs intégrant les droits en matière de santé sexuelle et procréative, la santé maternelle, la planification familiale ainsi que les besoins des adolescents et des jeunes; b) renforcer les capacités nationales et sous-nationales de fournir des services de planification familiale de haute qualité ainsi que des services et des informations en matière de santé procréative, axés sur leurs besoins, à des adolescents et des jeunes (mariés ou non) dans les endroits prioritaires; c) appuyer des initiatives, fondées sur des données factuelles, visant à générer une demande de services de planification familiale et de droits en matière de santé sexuelle et procréative, en particulier à destination des groupes vulnérables et marginalisés, notamment les adolescents; et d) contribuer au renforcement de la coordination multisectorielle dans les situations d'urgence humanitaire.

15. Produit 2 : Accroissement des capacités nationales de fournir des services complets de santé maternelle. Les interventions consisteront à a) renforcer et élargir les services de haute qualité en matière de santé procréative et maternelle, y compris les services de soins de base et complets en matière d'urgence obstétrique et néonatale; et b) renforcer la formation des sages-femmes et la réglementation de l'exercice de leur profession, ainsi que les directives nationales sur leurs savoir-faire et compétences.

## B. Résultat 2 : Adolescents et jeunes

16. Produit 1 : Accroissement des capacités nationales et sous-nationales de plaider pour le renforcement de la part dévolue à l'investissement dans la jeunesse à l'intérieur des programmes et politiques de développement, avec la pleine participation des jeunes. Les interventions consisteront à a) soutenir la révision du cadre et des directives de planification, budgétisation et responsabilisation sociale régissant les programmes nationaux et sous-nationaux de planification du développement, afin de permettre une implication significative des jeunes et la prise en compte de leurs besoins; et b) soutenir le renforcement des capacités des planificateurs, des animateurs de mouvements de jeunesse et des organisations de jeunesse, y compris la jeunesse marginalisée, afin de défendre l'intégration des priorités de la jeunesse, notamment l'égalité entre les sexes et la prévention de la violence, dans les politiques et programmes nationaux.

17. Produit 2: Accroissement des capacités nationales dans la conception et la mise en œuvre systématique de programmes d'éducation complète à la sexualité. Les interventions consisteront à a) garantir l'intégration d'une éducation complète à la sexualité dans le tronc commun des programmes jusqu'à quatre classes; et (b) élaborer des programmes nationaux pour la formation des professeurs, notamment en travaillant avec les parents et les animateurs de communautés, et renforcer les capacités des professeurs en matière de méthodologie de la mise en œuvre de programmes d'éducation complète à la sexualité.

### C. Résultat 3: Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes

18. Produit 1: Renforcement des capacités des instances de Gouvernement nationales et sous-nationales, dont la société civile, dans la promotion des droits en matière de santé sexuelle et procréative et dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Les interventions consisteront à a) impliquer les hommes et les garçons en leur conférant le rôle de modèles afin qu'ils soutiennent la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles; et b) renforcer les capacités des groupes de travail nationaux de surveiller la mise en œuvre du deuxième Plan d'action national pour la prévention de la violence à l'égard des femmes.

19. Produit 2 :Renforcement des capacités du système de santé aux niveaux national et sous-national de traiter la violence à l'égard des femmes et des filles dans le cadre de la réponse multisectorielle coordonnée. Les interventions consisteront à a) fournir un appui technique et financier au Gouvernement dans l'élaboration et la finalisation des Directives nationales pour la gestion de la violence à l'égard des femmes et du Manuel clinique de soins de santé aux femmes victimes de violence au sein du couple ou sexuelle, ainsi que des systèmes d'orientation et du cursus de formation préalable et en cours d'emploi des professionnels de santé; b) développer les capacités des travailleurs de santé de fournir des soins aux survivantes de violences, y compris dans des situations d'urgence humanitaire, grâce à une formation « en cascade » des formateurs, à commencer par le personnel de santé choisi dans des hôpitaux centraux eux-mêmes situés dans les endroits prioritaires, et c) mobiliser la composante « secteur de santé » de la réponse multisectorielle à la violence à l'égard des femmes et des filles dans les endroits prioritaires.

### D. Résultat 4 : Dynamique des populations

20. Produit 1: Renforcement des capacités nationales et sous-nationales de produire et de diffuser des données ventilées de haute qualité sur les dynamiques de population et de développement permettant de cartographier les disparités démographiques et les inégalités socioéconomiques. Les interventions consisteront à a) appuyer les actions visant à mobiliser des ressources en vue du recensement national de la population en 2018; b) renforcer les capacités nationales en matière de recueil de données de recensement et dans l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans le processus de recensement; et c) mettre à jour les systèmes statistiques nationaux actuels, y compris dans la perspective de leur utilisation dans des situations d'urgence humanitaire.

21. Produit 2 : Accroissement de la disponibilité et de l'utilisation de données sur la dynamique des populations, la santé sexuelle et procréative, les questions de l'égalité des sexes et de la jeunesse, et leurs liens avec le développement national et sous-national dans le cadre de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques. Les interventions consisteront à a) renforcer les capacités nationales et sous-nationales dans l'analyse et l'utilisation de données destinées à la planification et au suivi, sur la base de données factuelles, d'indicateurs-clefs concernant des groupes de populations ciblés; et b) fournir une assistance technique dans la formulation de politiques clefs élaborées en réponse à des questions démographiques, notamment les migrations.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

22. Le FNUAP et le Gouvernement mettront en œuvre, suivront et évalueront le programme dans le cadre du PNUAD. Le Conseil pour le développement du Cambodge coordonnera le programme dans son ensemble. Le bureau de pays, les ministères en première ligne et les partenaires choisis pour assurer sa mise en œuvre seront conjointement responsables de la supervision et du suivi de la mise en œuvre et des résultats du programme.

23. Le FNUAP s'en remettra principalement à l'exécution nationale conduite par le Gouvernement, et collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Le Fonds sélectionnera les partenaires d'exécution non gouvernementaux selon une procédure de mise en concurrence, en fonction de leur adéquation au programme et de leur capacité de fournir un service de haute qualité en matière de mise en œuvre du programme, d'accorder la priorité aux résultats et de proposer des systèmes de suivi efficaces. Tous les partenariats seront exposés dans le plan de partenariat détaillé. Le programme renforcera les capacités du FNUAP et de ses partenaires d'exécution dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, et permettra également la mise en place de systèmes à même d'améliorer le suivi et la communication des résultats.

24. Le bureau de pays du FNUAP assure des fonctions de gestion des performances des employés et d'efficacité du développement qui sont financées par le budget institutionnel. Conformément aux opérations de planification des ressources humaines, le FNUAP débloquera également des ressources pour la prise en charge des experts techniques, des experts du programme et du personnel d'appui, en vue de la mise en œuvre du programme, sur la base des besoins exprimés dans le programme de pays et de la typologie du bureau de pays qui aura été approuvée.

25. Le bureau de pays du FNUAP élaborera une stratégie de mobilisation des ressources, en coordination avec les activités de collecte de fonds du bureau régional et de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du PNUAD 2016-2018.

## Cadre de résultats et de ressources pour le Cambodge (2016-2020)

**Priorité nationale :** Promotion de la santé et de la nutrition ;renforcement et amélioration de l'éducation, de la science et de la technologie, ainsi que de la formation technique ; amélioration de la mise en œuvre de la politique de population nationale et de l'équité du traitement des deux sexes (Plan national stratégique de développement 2014-2018)

**Résultat du PNUAD :** D'ici à 2018, un nombre plus important de personnes, en particulier les groupes vulnérables, pauvres et marginalisés, a accès et contribue de manière équitable à une protection et à des services sociaux de haute qualité, et a acquis des outils améliorés pour parvenir et contribuer au développement social et humain

Résultat du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, points de référence et cibles du produit	Partenaires	Ressources indicatives
<b>Résultat 1: Santé sexuelle et procréative</b> Disponibilité et utilisation accrues des services de santé intégrés de santé sexuelle et procréative, y compris la planification familiale, la santé maternelle et le VIH, soucieux de l'égalité des sexes qui répondent aux normes en matière de droits de l'homme pour la qualité des soins et l'égalité d'accès. <b>Indicateur(s):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de prévalence de contraception <i>Point de référence : 39%; Cible:46%</i></li> <li>Pourcentage de naissances assistées par des soignants qualifiés <i>Point de référence : 89%; Cible: 91%</i></li> </ul>	<b>Produit 1:</b> Accroissement des capacités nationales d'accélérer la demande et d'améliorer la fourniture de services de santé en matière de sexualité et de procréation, dont la planification familiale, qui soient soucieux de l'égalité des sexes, axés sur les besoins des jeunes et fondés sur les droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de stratégies, directives et protocoles élaborés concernant les droits en matière de santé sexuelle et procréative <i>Point de référence : 4; Cible : 5</i></li> <li>Pourcentage d'hôpitaux centraux offrant des services de haute qualité adaptés aux besoins des jeunes dans les endroits prioritaires <i>Point de référence : 0%; Cible: 25%</i></li> <li>Stratégie complète de communication ciblant les adolescents et les jeunes et visant au changement des comportements sociaux vis-à-vis des droits en matière de santé sexuelle et procréative, élaborée et mise en œuvre dans les endroits prioritaires <i>Point de référence : 0; Cible : 1</i></li> <li>Normes nationales élaborées en matière de formation préalable en obstétrique <i>Point de référence : 0; Cible : 5</i></li> <li>Nombre d'établissements fournissant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) par tranche de population de 500 000 habitants dans les endroits prioritaires <i>Point de référence: 1,31 SONUC; 1,04 SONUB;Cible : 1,4 SONUC ; 2.5 SONUB</i></li> </ul>	Ministères de la santé ; de l'intérieur et des affaires féminines ;Comité national pour le développement démocratique sous-national; Comité national pour la gestion des catastrophes naturelles ; associations et conseils des professionnels de la santé ; organismes des Nations Unies ;organisations bilatérales et multilatérales ; société civile	8,3 millions \$ (6,9 millions provenant des ressources ordinaires et 1,4 million provenant d'autres ressources)
	<b>Produit 2:</b> Accroissement des capacités nationales de fournir des services complets de santé maternelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de mécanismes participatifs nationaux et sous-nationaux consacrés à la planification de politiques et de programmes impliquant les jeunes <i>Point de référence : 0; Cible :Niveau national et</i></li> </ul>	Nombre de ministères de l'éducation, de la jeunesse et des sports; de l'intérieur; du plan;Comité national	1,1 million \$ (0.8 million provenant d ressources ordinaires et 0.3 million provenant d'autres ressources)
<b>Résultat 2: Adolescents et jeunes</b> Priorité accrue aux adolescents, en particulier les jeunes	<b>Produit 1:</b> Capacités nationales et sous-nationales accrues de plaider pour le renforcement de la part dévolue à l'investissement dans la jeunesse à l'intérieur des			



Résultat du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, points de référence et cibles du produit	Partenaires	Ressources indicatives
adolescentes, dans les politiques et programmes nationaux de développement, notamment en mettant à leur disposition des services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation	programmes et politiques de développement, avec la pleine participation des jeunes	<i>dans 10 endroits prioritaires</i>	pour le développement démocratique sous-national; conseils et administrations des provinces et des districts; mouvements de jeunes; organismes des Nations Unies; organisations bilatérales et multilatérales; société civile	
<b>Indicateur(s):</b>	<b>Produit 2:</b> Accroissement des capacités nationales dans la conception et la mise en œuvre systématique de programmes d'éducation complète à la sexualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de niveaux où une éducation à la sexualité complète est pleinement intégrée au tronc commun des programmes scolaires nationaux</li> <li>• <i>Point de référence: 0; Cible : 4</i></li> <li>• Pourcentage de professeurs recevant une formation sur les méthodologies de mise en œuvre d'un programme d'éducation complète à la sexualité dans les endroits prioritaires</li> </ul>		
<b>Point de référence :</b> 12%; <b>Cible :</b> 11,5%		<i>Point de référence : 0% dans le primaire ; 0% dans le secondaire ; Cible : 15% dans le primaire ; 10% dans le secondaire</i>		

**Résultat du PNUAD :** D'ici à 2018, les institutions nationales et sous-nationales sont plus transparentes et plus à même de rendre des comptes en matière de réformes de secteurs publics clés et d'état de droit ;elles sont plus soucieuses des inégalités dans la jouissance des droits humains de tous les habitants du Cambodge ; et elles renforcent la participation citoyenne dans les prises de décisions démocratiques

<b>Résultat 3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes</b>	<b>Produit 1:</b> Renforcement des capacités des instances de Gouvernement nationales et sous-nationales, dont la société civile, dans la promotion des droits en matière de santé sexuelle et procréative et dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'interventions impliquant les hommes et les garçons dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les endroits prioritaires</li> </ul>	Ministères des affaires féminines; de l'intérieur; de la santé; de l'éducation, de la jeunesse et des sports ;Département de la planification dans les provinces ; Départements provinciaux de la santé et des affaires féminines ; organismes des Nations Unies ; société civile	1,6 million \$ (1,2 million provenant des ressources ordinaires et 0,4 provenant d'autres ressources)
Promotion de l'égalité des sexes, autonomisation des femmes et des filles et droits en matière de procréation, notamment pour les femmes, les adolescents et les jeunes vulnérables et marginalisés	<b>Produit 2:</b> Renforcement des capacités du système de santé aux niveaux national et sous-national de traiter la violence à l'égard des femmes et des filles dans le cadre de la réponse multisectorielle coordonnée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de services aux survivantes de violence à l'égard des femmes et des filles, conformément aux directives nationales, dans les endroits prioritaires</li> </ul>		
<b>Indicateur(s):</b>		<i>Point de référence : 0%; Cible : 25%</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'hommes âgés de 15 à 49 ans qui jugent justifié qu'un mari batte sa femme pour certaines raisons</li> </ul>				
<b>Point de référence :</b> 22.4%; <b>Cible :</b> 4%				

Résultat du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, points de référence et cibles du produit	Partenaires	Ressources indicatives
<p><b>Résultat du PNUAD :</b> D'ici à 2018, les habitants du Cambodge, particulièrement les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, ont les capacités de participer activement et de bénéficier de manière équitable de la croissance et d'un développement qui soit durable et ne compromette pas le bien-être et les ressources naturelles et culturelles des générations futures</p>				
<p><b>Résultat n° 4 : Dynamique des populations</b> Renforcement des politiques nationales et des programmes internationaux de développement par l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et leurs liens avec le développement durable, la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation, le VIH et l'égalité des sexes</p> <p><b>Indicateur(s):</b> Nombre de politiques nationales traitant des questions clés de dynamique des populations <i>Point de référence : 1; Cible : 2</i></p>	<p><b>Produit n° 1 :</b> Renforcement des capacités nationales et sous-nationales de produire et de diffuser des données ventilées de grande qualité sur les dynamiques de population et de développement permettant de cartographier les disparités démographiques et les inégalités socioéconomiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement général de la population du Cambodge élaboré conformément aux normes internationales <i>Point de référence : Instruments liés au recensements revus et élaborés; Cible : Recueil des données sur le recensement achevé et traitement des données initié</i></li> </ul>	Ministères du plan; de la santé; des affaires sociales, des vétérans et de la jeunesse; de l'éducation, de la jeunesse et des sports ; de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction ; de l'intérieur ; du travail et de la formation professionnelle ; Comité national pour le développement démocratique sous-national ; organismes des Nations Unies ; organisations bilatérales et multilatérales	3,2 millions \$ (1,6 million provenant des ressources ordinaires et 1,6 million provenant d'autres ressources)
	<p><b>Produit 2 :</b> Accroissement de la disponibilité et de l'utilisation de données sur la dynamique des populations, la santé sexuelle et procréative, et les questions de l'égalité des sexes et de la jeunesse, et leurs liens avec le développement national et sous-national dans le cadre de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques et de programmes nationaux enrichis par les résultats d'enquêtes démographiques nationales récentes <i>Point de référence : 0; Cible : 2 politiques et 4 programmes</i></li> <li>Pourcentage d'organismes sous-nationaux de planification formés à l'analyse et à l'utilisation de l'Enquête nationale démographique et sanitaire de 2014 <i>Point de référence : 0%; Cible : 50%</i></li> </ul>	Total pour la coordination du programme et de l'assistance: 0,6 million provenant de ressources ordinaires	